



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2016-083

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt deux novembre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ,
Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO et Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absente : Laurence COLLADO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de Suffrages exprimés : 14

M.A.P.A. TRAVAUX DE POSE DES COMPTEURS DE SECTORISATION ET RACCORDEMENT A LA TELESURVEILLANCE DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE: CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire rappelle que par délibération n°2014-061 du 08 Juillet 2014, le Conseil Municipal
a décidé de créer un schéma directeur d'alimentation en eau potable pour un coût
estimatif de l'étude de 26 000.00€ HT soit 31 200.00€ TTC.

Par délibération n°2014-088 du 16 Décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la
fourniture et la pose de cinq compteurs de distribution ou de sectorisation pour un
montant unitaire estimatif de 7 000.00€ HT soit 8 400.00€ TTC.

Par délibération n°2015-023 du 19 Mai 2015, le Conseil Municipal a décidé de retenir le
bureau d'étude GRONTMIJ pour l'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable
pour un montant de 21 660.00€ HT soit 25 992.00€ TTC.

Par délibération n°2016-065 du 26 Juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé de classer la
procédure de consultation des entreprises lancée le 08 Juin 2016 sans suite pour
redéfinition des besoins.

Le Maire précise au Conseil Municipal que cette opération fait l'objet d'une subvention de
30 500.00€ de l'agence de l'eau.

Le Maire précise qu'une nouvelle consultation a été lancée le 06 Septembre 2016 et 2
entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Après négociation, le Maire propose de retenir l'offre de la SAUR pour un montant de
44 276.00 € HT soit 53 131.20 € TTC, conformément à l'avis de la commission d'appel
d'offres (CAO) du 10 Novembre 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de confier les travaux de pose des compteurs de sectorisation et raccordement à la télésurveillance dans le cadre de la réalisation du schéma directeur de l'eau à l'entreprise SAUR pour un montant de 44 276.00 € HT soit 53 131.20 € TTC,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE qu'une partie des crédits est inscrite au budget Eau & Assainissement exercice 2016 et que le reste sera inscrit en décision modificative n°2 du budget Eau & Assainissement exercice 2016.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

